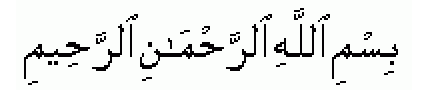
Règles Concernant les Femmes dans la Da'wa

Shaykh 'Abdul-'Aziz Ibn 'Abdullah Ibn Baz
(d.1420H) (*Rahimahullah*)



Question 1 : Que dites-vous du rôle de la femme dans l'appel à Allah ?

Réponse 1 : « Elle est comme l'homme, elle doit appeler à Allah, ordonner le bien et interdire le mal, puisque les textes du Noble Qur'an et de la Sunna authentique prouvent cela et les paroles des savants sont claires à ce sujet. Donc elle doit appeler à Allah, ordonner le bien et interdire le mal conformément aux manières prescrites dans la shari'a (la révélation) qui sont exigées de l'homme. [1] Avec cela, elle ne doit pas être détournée de l'appel à Allah par l'impatience et par le manque de persévérance en raison du fait que certaines personnes la rabaissent, abusent d'elle, ou la raillent. Plutôt elle doit le supporter et persévérer patiemment - même si elle voit des gens ce qui peut apparaître comme étant de la moquerie. Elle doit aussi s'occuper d'une autre question, qui est qu'elle doit être un exemple de chasteté et se couvrir avec un *hijab* devant les hommes qui ne sont pas *mahram* pour elle et elle doit éviter de se mélanger avec des hommes. Plutôt sa *da'wa* (l'appel) doit être fait en faisant attention d'éviter tout ce par quoi elle serait censurée. Ainsi, si elle fait *da'wa* aux hommes, alors elle le fait ainsi en portant un *hijab* approprié et sans être seule avec n'importe lequel d'entre eux. Et si elle fait *da'wa* aux femmes, elle le fait avec sagesse et bonnes manières, de façon à ce que personne ne proteste et ne lui demande pourquoi elle ne commence pas par elle. Elle doit aussi éviter les vêtements qui seraient une tentation (*fitna*) pour les gens et elle doit se tenir loin de toute cause de *fitna*, comme dévoiler sa beauté et converser d'une façon sensuelle - qui serait censurée. Plutôt elle doit faire attention d'appeler à Allah d'une façon qui ne nuira pas à sa Religion, ou à sa réputation. »[2]

Question 2 : Quelle est la connaissance nécessaire pour un prêcheur à Allah et pour ordonner le bien et interdire le mal ?

Réponse 2 : « Il est nécessaire au prêcheur (*da'i*) à Allah et qui ordonne le bien et interdit le mal de faire ainsi avec la connaissance. Allah dit : ***« Dis : ceci est ma voie, j'appelle à Allah avec science ('ala basira). »*** [Sourate Yussuf 12:108] la science est définie comme ce qu'Allah a exposé dans Son Noble Livre, ou ce qui a été exposé par le messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) dans sa Sunna authentique. Ces deux actions doivent être basées sur le Noble Qur'an et la Sunna authentique. Le prêcheur apprendra d'eux ce qu'Allah a ordonné et ce qu'Il a interdit. Elle connaîtra la méthodologie du messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) dans la *da'wa* à Allah et le désaveu du mal et la méthode de ses compagnons (*radiyallahu ' anhum*). Le prêcheur peut faire cela en étudiant les ouvrages de référence de hadith et en prêtant attention au Noble Qur'an et en se référant aux paroles des savants à cet égard, car ils ont beaucoup écrit sur ce sujet et ont posé la base nécessaire. Ce qui lui permettra d'accomplir ces questions est d'y prêter attention au point qu'il soit sur la connaissance claire du Livre d'Allah et de la Sunna de Son messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) pour mettre ces questions à leur place appropriée. Le prêcheur pourra mettre l'appel au bien à sa place appropriée et l'interdiction du mal à sa place appropriée, clairement et avec science si bien qu'il ne tombera dans le rejet ou l'interdiction du faux par ce qui peut être plus mauvais. Aussi ne pas appeler au bien d'une façon qui peut mener à un mal plus mauvais que si l'on avait simplement cessé d'appeler à ce bien. Le point à souligner est la nécessité pour le prêcheur de posséder la science pour qu'il puisse mettre les choses à leur place appropriée. "[3]

Question 3 : Si une femme croyante voit quelqu'un parmi ses parents proches commettre un péché, quelle doit être sa position?

Réponse 3 : « Elle doit interdire le mal d'une bonne façon et avec de bons mots, de la douceur et de la bonté - puisqu'il se peut que les personnes coupables soient ignorantes ou de mauvaise humeur et s'ils sont fortement fustigés cela les rendra seulement plus mauvais. Elle doit donc interdire le mal d'une façon agréable par de bons mots et avec la preuve claire de ce qu'Allah et Son messager ont dit et en faisant *du'a* (invocation) pour eux, pour qu'ils soient guidés pour qu'il n'y ait pas d'éloignement entre eux. Voici comment le commandement du bien et l'interdiction du mal doivent être fait, avec science, compréhension et clarté, douceur et patience qui aideront celui qui est fustigé à l'accepter et à ne pas s'y opposer et résister. Celui qui ordonne le bien et interdit le mal doit donc essayer d'employer les mots qu'il espère seront une cause de l'acceptation de la vérité." [4]

Notes de bas de page :

[1] Voir la fatwa suivante pour une explication plus claire de ce point.
[2] Majmu'ul-Fataawa wa Maqalatul-Mutanawi'a (4/240) de Shaykh Ibn Baz
[3] Majmu'ul-Fatawa wa Maqalatul-Mutanawi'a (4/232 - 233)
[4] Majmu'ul-Fatawa wa Maqalatul-Mutanawi'a (4/233)

Article tiré du site troid.org
Traduit en français par les salafis de l'Est